



Certificat d'aptitude au contact alimentaire

Papiers et cartons alimentaires 2023

Nous attestons avoir en possession dans nos locaux l'ensemble des documents de nos fournisseurs européens certifiant que tous les produits commercialisés par la société SIPEC en papier et cartons alimentaires sont conformes à l'Arrêté Ministériel du 9 Aout 2005 modifiant l'arrêté du 2 janvier 2003 relatif aux matériaux et en objet en matière plastique mis ou destinés à être mis au contact des denrées, produits et boissons alimentaires (JO du 13/10/92) ; Ainsi qu'à la directive européenne et 2002/72/EC et ses amendement 2004/1/EC , 2004/19/EC(dont fait partie le règlement 1935/2004), 2005/79/EC, 2007/19 EC relative aux matériaux et objet en matières plastiques mis ou destinés à être mis au contact des denrées, produits et boissons alimentaires. Nous tenons à disposition la documentation adéquate relative à ces certifications pour l'année 2023 en cas d'inspection.

SAS SIPEC